

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 Juin 1875.

Chronique générale.

LA CHAMBRE.

Samedi 19 juin.

Après la lecture du procès-verbal, une petite bourrasque occasionnée par quelques paroles, au moins inopportunes, prononcées la veille par M. Léon Say, ministre des finances.

M. André (de la Charente) ayant critiqué avec vivacité la loi déplorable dite des transcriptions à laquelle on demande des ressources pour équilibrer le budget, M. Say, dans la réponse qu'il fit à M. André, crut devoir lui dire, dans une intention facile à saisir, que si, dans une intention facile à saisir, que si, lui ministre des finances, en était réduit à cette extrémité, c'était à M. André et à ceux qui, comme lui, avaient voté la guerre de 1870, qu'on devait s'en prendre.

Aujourd'hui, M. André prétend que le Journal officiel n'a pas rapporté exactement les paroles qu'il a prononcées à ce sujet, et termine en disant que s'il a voté la guerre en 1870, plusieurs des amis de M. Say, notamment M. Gambetta, l'ont votée comme lui.

On rapporte cette phrase à M. Gambetta, qui était dans un bureau quelconque, le 13, je crois ! L'ex-dictateur, excité par le spectre bonapartiste, bondit, et, dominant la superstition qu'inspire à tout bon librepenseur le nombre treize, il s'élança à la tribune, d'où il fait partir, avec furie, toute la série des pétaards jacobins. La détonation a duré dix minutes et s'est terminée par l'apothéose de l'artificier. M. Gambetta s'y est montré défendant, le fer à la main, les lambeaux de la patrie mutilée. On eût voulu l'ex-dictateur un peu plus maigre. L'opulence de son embonpoint, progressif depuis la guerre surtout, se prête mal au rôle de Spartacus. Néanmoins, il a reçu force applaudissements de ses amis des trois gauches.

Quand le feu roulant des épithètes accusatrices contre l'empire s'est éteint, M. André (de la Charente) a fait une réplique beaucoup moins bruyante que l'explosion de M. Gambetta, mais chargée à balle. La balle c'est le vote par lequel les députés républicains, au Corps législatif, refusèrent au maréchal Niel les fonds nécessaires à l'augmentation et à la réorganisation de notre armée. Sans justifier l'empire, le projectile, bien que M. le duc d'Audiffret ait cherché à le détourner et à l'amortir, a frappé la République en pleine poitrine. Mais que M. d'Audiffret-Pasquier se rassure, la République n'en mourra pas. C'est de ses fautes et de sa honte qu'elle tire sa popularité.

Cet incident, terminé par l'intervention, au moins prématurée, de M. le président, l'Assemblée a repris la discussion de la loi sur l'enregistrement. Elle a porté principalement sur l'article 8 du projet qui a été répondu à une grande majorité. Nous nous expliquerons une autre fois sur cette loi déplorable qui touche par tant de points aux intérêts moraux et matériels de nos familles de cultivateurs.

A la fin de la discussion il a été décidé, malgré les efforts de M. le duc de La Ro-

chefoucauld-Bisaccia pour amener un vote contraire, que le projet de loi relatif aux pouvoirs publics serait en tête de l'ordre du jour de lundi prochain. Si plusieurs de nos amis n'avaient pas devancé l'heure de la villégiature, un pareil résultat ne se serait pas produit. Quelques voix de plus et l'ancienne majorité était maîtresse d'imposer un ordre du jour.

A propos de cette fixation de l'ordre du jour, M. le garde des sceaux a déclaré que le gouvernement n'avait point encore délibéré sur le projet de loi relatif à la presse, et que tous les bruits qui avaient couru à ce sujet étaient sans fondement. Soit ! Mais alors que devient la promesse faite par M. Dufaure de déposer ce projet à bref délai ? Nous ne serions pas fâché d'en avoir des nouvelles. Pure curiosité, M. le garde des sceaux.

Les bureaux, qui se sont réunis pour nommer diverses commissions, ont choisi d'abord une commission chargée d'examiner le nouveau projet de loi sur le régime des sucres, l'ancien projet étant retiré, par suite du peu de sympathie que montrent la Belgique et l'Angleterre pour l'exercice des raffineurs.

Le bon bourgeois qui, tous les matins, emploie deux ou trois morceaux de sucre dans sa tasse de café, ne se doute pas de toutes les difficultés que cette denrée donne au législateur.

Il y a eu d'abord la grande querelle de la canne et de la betterave, puis celle des raffineurs et des fabricants. Chaque année, il est question d'un régime nouveau. C'est à croire que ce produit est essentiellement politique, malgré sa douceur.

Une commission a été nommée pour examiner la proposition de M. le baron de Jancz, relative aux concessions de chemins de fer de plus de 30 kilomètres.

M. le baron de Jancz a la spécialité des propositions relatives aux chemins de fer. Jadis il a publié dans un journal des articles en faveur des chauffeurs ; aussi, quand il descend du train de Versailles, est-il toujours salué avec attendrissement par le mécanicien et son aide.

Avant cette spécialité, l'honorable représentant des Côtes-du-Nord consacrait son éloquence à la réhabilitation de Lesurques.

Le bruit avait couru dans les couloirs que M. Thiers était gravement malade, mais, d'après les dernières nouvelles, cette maladie n'est qu'un simple rhume, sans aucune gravité.

Le premier rapport sur le budget de 1876 a été déposé par M. Cochery ; les autres rapporteurs vont, paraît-il, suivre de près son exemple ; leur travail est imprimé d'avance, et il pourra être distribué dès le lendemain du dépôt.

M. Wolowski, fidèles à ses engagements, travaille jour et nuit à son rapport sur l'ensemble du budget. D'après les indiscretions de ses amis, ce document sera une véritable œuvre scientifique, historique, économique et statistique.

La commission des Trente a tenu sa dix-huitième séance ; elle avait à se prononcer sur la question du scrutin. Le scrutin nominal a été rejeté par 48 voix contre 7, ce qu'écartait l'article 8 du projet de loi, et le scrutin de liste adopté par 47 voix contre 8.

On s'est ensuite occupé du nombre des

députés ; les radicaux demandaient une Chambre nombreuse, pour qu'elle restât la maîtresse, en cas de réunion avec le Sénat, et aussi afin de donner satisfaction aux ambitions des députés actuels qui auraient ainsi plus de chances de réélection. C'est le prévoyant M. Picard qui a donné cette raison.

Le principe d'une Chambre nombreuse a triomphé, et l'on a voté un député par 70,000 habitants. Quant à l'application du principe, la commission a adopté l'amendement suivant de MM. Rolland et Jozon :

« Chaque département concourt à former la représentation nationale en nommant à l'Assemblée nationale autant de députés qu'il renferme de fois 70,000 habitants. Toute fraction de plus de 35,000 habitants compte pour 70,000. Toute fraction de 35,000 habitants ou au-dessous ne compte pas. »

Toutefois, sur une observation de M. Delsol, cet amendement a été modifié en ce point que chaque arrondissement existant aura un député alors même que la population du département exigerait un nombre de députés moindre que celui des arrondissements.

Par 14 voix contre 7, il a été décidé que le scrutin aurait lieu par département ; toutefois, la question des exceptions à cette règle a été réservée, et une sous-commission, composée de MM. Jules Ferry, Ricard et Voisin, a été chargée de préparer un travail sur les exceptions qu'il faudrait introduire.

Les Trente ont adopté les quatre premiers articles de la loi électorale.

La question touchant l'éligibilité ou la non éligibilité des militaires ne sera résolue qu'aujourd'hui.

M. Gavallotte, entendu par la commission des capitulations d'Egypte, s'est prononcé énergiquement contre la convention.

Il se confirme que MM. Dufaure et Buffet arrêteraient en commun le texte définitif du projet de loi sur la presse.

C'est cette rédaction qui sera soumise à l'approbation du conseil des ministres.

Au projet de loi électorale, M. René Brice propose : « que tous les bulletins de vote soient d'un filigrane et d'une dimension uniformes. »

Nous avons annoncé qu'une promotion assez importante dans le corps des officiers de vaisseau aurait lieu prochainement, par suite de la mise à la réserve de vice-amiraux.

On assure que les deux vice-amiraux à nommer seront MM. Gicquel des Touches et Dupré. Le premier sera maintenu à la préfecture maritime de Lorient et le second au conseil d'amirauté.

Le Journal de Paris, traitant de la question électorale, répartit comme il suit les divers journaux parisiens, selon la position qu'ils ont prise par rapport au scrutin de liste ou au scrutin d'arrondissement. « Ces journaux, dit-il, sont divisés en partisans du scrutin d'arrondissement, partisans du scrutin de liste et douteux, c'est-à-dire n'ayant pris parti pour aucun des deux modes de suffrage » :

SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT.

Le Constitutionnel, l'Echo universel, le Figaro, le Français, le Gaulois, la Gazette de France, le Journal des Débats, le Journal de Paris, le Messager de Paris, le Moniteur universel, le Paris-Journal, la Patrie, le Pays, le Soleil, le Soir.

SCRUTIN DE LISTE.

Le Bien public, le Courrier de France, l'Événement, la Liberté, le National, l'Opinion nationale, la Presse, le Rappel, la République française, le Siècle, le XIX^e Siècle, le Temps.

DOUTEUX.

La France, le Monde, l'Ordre, l'Union, l'Univers.

L'Univers dit à ce sujet :

« En ce qui nous concerne, la classification du Journal de Paris n'est pas exacte, car nous nous sommes plus d'une fois et très-nettement prononcés pour le scrutin d'arrondissement. A la vérité, nous ne faisons point de cela une question de principe, et nous reconnaissons volontiers qu'en quelques rares départements, le scrutin de liste offre éventuellement plus de succès aux conservateurs. Mais, à considérer les choses au point de vue général, il ne paraît pas douteux que c'est le radicalisme surtout qui doit bénéficier du scrutin de liste, et c'est pourquoi nous lui préférons le scrutin d'arrondissement. »

« Nous le préférons pour un autre motif encore ; c'est que le scrutin de liste admet forcément, conseille et semble justifier toutes les compromissions. Or, pour donner leurs voix, les catholiques ont besoin de savoir très-exactement ce que pensent les candidats sur les questions qui leur tiennent le plus à cœur. Le scrutin d'arrondissement leur permet d'obtenir à ce sujet des garanties que le scrutin de liste, on le comprend à merveille, ne saurait leur offrir, car pour deux ou trois noms qu'ils pourraient soutenir, on leur en imposerait facilement une foule d'autres qu'ils ne sauraient adopter et que pourtant, comme inscrits sur la liste unique des conservateurs, il serait presque interdit d'abandonner. En un mot, nous préférons le scrutin d'arrondissement parce qu'entre autres avantages il sauvegarde mieux la sincérité du vote, aussi bien aux regards de l'élu que de l'électeur. »

On assure que le maréchal-président, un peu souffrant ou plutôt fatigué, n'attendra pas les vacances de l'Assemblée pour se rendre dans une ville d'eaux. Il serait question d'un voyage prochain (16 juillet) pour la plage de Trouville. L'absence ne serait que de quinze jours.

Un aide de camp du Président de la République vient d'être désigné pour aller à la frontière recevoir l'impératrice d'Autriche, au moment de son arrivée en France, et la complimenter au nom du maréchal.

L'Agence Havas publie le résultat des élections de la Guadeloupe. Inscrits : 30,020. — Votants, 4,027. M. Lacascade, 3,494 voix. M. Lauriol, de Nantes, 746 voix. Aucun des candidats n'ayant obtenu un nombre de voix suffisant, un second tour de scrutin aura lieu le 4 juillet prochain.

A Berne, le conseil national a adopté en première lecture le projet de loi introdui-

sant en Suisse l'usage obligatoire du système métrique.

On lit dans le *Salut public* de Lyon :

« Quelques-uns de nos confrères portent à vingt le nombre des personnes arrêtées l'avant-dernière nuit, sous la prévention d'affiliation à une société secrète; mais personne ne cite une liste de noms qui vienne confirmer ce nombre relativement considérable.

» Parmi les personnes arrêtées nous citerons M. Tony Loup, rédacteur au *Petit Lyonnais*, arrêté le premier, vers quatre heures du matin; MM. Charavay, Blanchon, Gaillard, marchand de cristaux, Thevenet, Crassard, Forest, Comteville, Champenois, Romain, etc.

» Toutes ces personnes, arrêtées sous la prévention d'affiliation à une société secrète et en vertu de mandats signés par M. le juge d'instruction Rigot, ont été écrouées à la prison Saint-Paul. »

En ce qui touche les perquisitions faites à Marseille, voici le télégramme que l'Agence Havas a reçu de cette ville :

« Outre les perquisitions domiciliaires opérées chez MM. Léopold Peyron, ex-rédacteur de l'*Egalité*, Faure, Bellon et quelques autres, une descente de police a été faite à l'ancien bureau du journal l'*Egalité*, avec mandat de visiter les papiers de M. Gilly La Palud, ex-rédacteur en chef de ce journal.

» On assure que ces perquisitions ont été motivées par des commissions rogatoires expédiées de Lyon pour affiliation à des sociétés secrètes. On ignore encore le résultat de ces perquisitions. »

Etranger.

ANGLETERRE.

Le *Times* dit que l'Angleterre et la France sont, dans une certaine mesure, responsables du mauvais état des finances turques, car étant démontrée que l'existence de la Turquie est nécessaire à la paix de l'Europe, les gouvernements français et anglais devraient faire des remontrances au sultan sur l'administration de son empire. Le *Times* estime d'ailleurs que les observations de l'Angleterre resteraient en ce moment sans résultat.

Dublin, 19 juin, midi 20.

Un violent incendie a détruit hier plusieurs magasins. Le feu n'est pas encore complètement éteint.

Jusqu'à présent les pertes sont évaluées à plus de trois millions de francs.

PRUSSE.

Le *Nouvelliste de Berlin*, du 16 juin, publie la curieuse statistique suivante :

Pendant le mois d'avril, 32,258 soldats prussiens sont entrés dans les hôpitaux militaires, c'est-à-dire 8,9 0/0 de l'effectif actuel de l'armée prussienne. 20,556 hommes sont sortis guéris, 144 sont morts et les autres sont restés en traitement. La moitié des décès proviennent de maladies de poitrine. Il y a eu, en outre, hors des hôpitaux, 35 décès, dont 16 suicides. Il résulte de cette statistique que, dans l'armée prussienne, 11 0/0 des décès sont dus au suicide.

ESPAGNE.

Hendaye, 16 juin.

Une bataille est imminente entre nos bataillons commandés par le Roi et les troupes alphonstiques sous les ordres de Loma.

Cette bataille sera suivie d'autres décisives en Castille et en Aragon, où Jovellar, malgré ses renforts, n'attaque pas Dorregaray.

L'échange des prisonniers du Nord a eu lieu au milieu des populations navarraises, dont la joie est indescriptible, car plusieurs de leurs enfants sont revenus de Cuba, où le climat et les mauvais traitements ont fait bien des victimes. A Los Arcos, où ils ont passé la nuit le 16, à Estella, où ils sont entrés le 17, ils ont été comblés de soins et d'attentions; ils étaient 640.

Le général Mendiri a passé une revue en leur honneur; le son des cloches se mêlait

à celui des clairons; tous les balcons étaient tendus de draperies; les illuminations ont été magnifiques.

Il est faux que les prisonniers alphonstiques se plaignent de leur séjour à Estella. Ils ont été casernés et nourris absolument comme nos volontaires, et leurs officiers sortaient sur parole. Ces bruits sont d'autant plus malveillants que le lieutenant-colonel alphonstique, Don José Gimenez Moreno, a protesté contre nos prétendus rigueurs dans une longue lettre reproduite par *El Diario espanol* et la *Espana catolica* de Madrid.

On ne croit pas plus aujourd'hui au blocus des côtes de Cantabre qu'à l'époque où la *Gaceta* de Madrid en publia étourdiment le décret. Les cabinets européens ne manqueraient pas de répondre à ce blocus en reconnaissant les carlistes belligérants, comme ils l'annoncèrent alors.

GRÈCE.

On lit dans le *Messenger d'Athènes* du 13 :

L'escadre française d'évolutions de la Méditerranée, placée sous le commandement de l'amiral de La Roncière le Nourry, est arrivée mercredi au Pirée. Le pavillon français a été, comme toujours, salué avec respect par le peuple hellène; il s'est souvenu, non sans attendrissement, que, dans ses jours de détresse, ce pavillon l'a protégé, couvert de ses plis. L'accueil fait aux braves marins de l'escadre prouve combien sont vives les sympathies des Hellènes pour le peuple français.

Il n'y a pas longtemps que la France, abandonnée à la merci d'un ennemi implacable, a pu voir des enfants de la Grèce combattre et mourir à côté des siens: ils allaient acquitter une dette de reconnaissance contractée par leurs pères à Navarin et sur les champs de bataille de la Morée. Puissent tous ces souvenirs resserrer encore davantage les liens des deux nations qui ont, à diverses époques, joué le premier, le plus noble rôle dans l'histoire de l'humanité!

Jeudi, l'amiral commandant de l'escadre, les deux contre-amiraux de Jonquère et Bonic, et l'état-major, ont été reçus par le roi, qui leur a fait le plus gracieux accueil.

Chronique Locale et de l'Ouest.

REVUE RÉTROSPECTIVE.

De l'Instruction publique à Saumur depuis 1870.

Le budget municipal de 1875 porte en dépenses une somme totale de 49,580 francs, dont seulement 4,330 pour les écoles congréganistes qui cependant renferment plus d'élèves que les écoles laïques. Il est donc nécessaire de faire connaître en détail de quelle façon nos conseillers municipaux entendent l'égalité républicaine dont ils font parade dans tous leurs discours. L'égalité de tous les citoyens devant les impôts et les charges municipales, ils la pratiquent scrupuleusement; mais, une fois entré en caisse, l'argent ne sert que pour les frères et amis. Les chiffres suivants vont le prouver.

Les écoles avant 1870.

En 1870, au sortir de cette administration de M. Louvet, qui — selon M. Bodin (discours du 22 mai 1874) — avait compromis nos finances par des dépenses trop exclusivement luxuraires, le budget de l'instruction primaire était :

Ecole mutuelle, pour	377 élèves	7.100 fr.
Frères	135	4.150
Sœurs Saint-André	280	2.800
— des Ponts ...	90	1.230
Asile des Ponts...	140	1.600
— de la ville, laïque	240	2.250
	1.342	19.130

Ainsi donc, avec 19,130 fr. distribués équitablement entre les écoles concurrentes, on donnait, en 1870, l'instruction gratuite à 1,342 enfants, soit :

9,350 fr. pour 617 dans les écoles laïques,
9,780 fr. pour 695 dans les écoles congréganistes.

Le nombre des élèves, en 1875, a peu changé; mais le Conseil, avec une partialité trop visiblement calculée, a voté 45,250 fr. aux seules écoles laïques, tandis qu'il ne donne que 4,350 fr. aux écoles congréganistes, qui toujours, néanmoins, depuis 1870, ont conservé leur supériorité numé-

rique, malgré les intrigues de toutes sortes employées pour leur enlever leurs élèves. Qu'a-t-on fait, quelles améliorations a-t-on apportées dans ces écoles pour justifier une dépense aussi considérable, un favoritisme sans raison ni légalité? On ne peut vraiment bien connaître ce favoritisme, cette situation privilégiée que nos conseillers, ennemis des privilèges, se font à eux-mêmes, qu'en lisant tout au long les délibérations municipales. Mais y trouve-t-on que ce favoritisme ait augmenté les écoles? Non. Il n'a produit que dépenses sur dépenses, et, on peut le dire, a compromis largement notre situation financière.

Les chiffres des années postérieures vont prouver ce que nous avançons.

BUDGET — JUIN 1873.

Ecoles laïques.		
Ecole mutuelle, pour...	326 élèves	7.100 fr.
Ecole laïque de filles....	190	5.100
Salle d'asile laïque	135	2.250
Total pour.....	651 élèves	14.450

Ecoles congréganistes.		
Ecole des Frères, pour ..	255 élèves	»
Sœurs Saint-André.....	168	1.400
Sœurs des Ponts.....	109	1.230
Asile des Ponts.....	110	1.600
Asile de Fenet.....	50	»
Asile Saint-André.....	80	»
Total.....	772 élèves	4.230 fr.

Ainsi, les écoles laïques, avec 424 élèves de moins, reçoivent une subvention trois fois plus forte que les écoles congréganistes. Cela, pour nos conseillers municipaux, soi-disant libéraux, s'appelle pratiquer l'égalité. Malgré cet argent prodigué de toutes les façons dans leurs écoles, malgré les bons de pain du Bureau de bienfaisance dont le Conseil s'est attribué la distribution, les écoles congréganistes ont augmenté de 77 élèves depuis 1870.

Il est dès lors évident pour un citoyen impartial que la population se refuse à entrer dans l'esprit de rancune et d'hostilité systématique du Conseil municipal. Malgré tous les efforts, on n'a pu réussir à arrêter la prospérité des écoles congréganistes, fondées concurrentement avec les nouvelles écoles municipales, grâce à la bienfaisance de quelques personnes généreuses.

Cela prouve évidemment que le peuple, avec ce bon sens qu'on ne peut lui contester, sait distinguer ce qui lui convient, et connaît en pratique que la fraternité et la charité ne sont pas là où Dieu fait défaut. Il sait, le peuple, que ses vrais amis ne sont pas ces discoureurs de carrefours, ces harangueurs d'enterrements civils qui paient 20 fr. pour avoir un cadavre; ces agents d'élections qui promettent 5 fr. par jour à l'ouvrier et ne lui donnent pas un sou valant le lendemain du scrutin; il sait, ce peuple, que ses vrais amis sont les hommes qui, les pieds dans la neige, s'en allaient encore, l'hiver dernier, implorer pour lui le superflu du riche, pendant que des soi-disant libéraux de nos conseillers municipaux se rendaient chez le commissaire de police réclamer son intervention parce que « la mendicité est interdite. »

Le peuple, mieux instruit aujourd'hui, ne se laisse plus étourdir par le verbiage des gens à belles paroles, dont les actes sont justement en opposition avec leurs promesses. La vérité est une et, comme le soleil, finit par dissiper les nuages les plus épais amoncelés devant elle. Les chiffres de l'année 1875 vont encore nous donner des renseignements instructifs et édifiants, puis nous parlerons de chacune des écoles en particulier, et nous traiterons chaque question au point de vue de la justice et de la légalité.

BUDGET — JUIN 1875.

Ecoles laïques.		
Ecole mutuelle, pour.....	317 élèves	7.200 fr.
Ecole laïque de filles.....	192	5.800
Salle d'asile laïque.....	130	2.250
Total.....	639	15.250

Ces chiffres ont été copiés à la Mairie; nous prouverons qu'ils dépassent toute exactitude et qu'ils ne méritent aucune confiance en juin 1875.

Ecoles congréganistes.		
Ecole des Frères, pour....	265 élèves	»
Sœurs Saint-André.....	184	1.500 fr.
Sœurs des Ponts.....	130	1.230
Asile des Ponts.....	102	1.600
Asile Saint-André.....	100	»
Asile de Fenet.....	60	»
Total.....	831	4.330

Ainsi, même en adoptant les chiffres pour les écoles laïques, il y a 202 élèves de plus en juin 1875, et même nous dirons que les Sœurs Saint-André ont aujourd'hui 200 élèves bien comptés.

MM. les délégués cantonaux, dans l'impartialité desquels nous avons toute confiance, peuvent vérifier l'exactitude de nos chiffres.

(A suivre.)

LA NOUVELLE LOI SUR LES VINS.

La taxe unique.

Nous avons publié des renseignements sur les effets de la nouvelle loi supprimant l'exercice des débits et fixant la création d'une taxe unique dans toutes les villes de France ayant une population de 10,000 âmes et au-dessus.

En attendant que des renseignements positifs nous soient arrivés, nous donnons dès aujourd'hui le chiffre approximatif des droits qui seront perçus, à partir du 4^{er} juillet prochain, pour la ville de Saumur.

On payait précédemment, pour un hectolitre :

Droit d'octroi pour la ville.....	4 fr. 60
Droit d'entrée pour l'Etat.....	1 50
Droit de circulation pour l'Etat..	2
Total par hectolitre.....	5 40

Ce qui faisait, par barrique de 230 litres, 41 fr. 73 c.

Etait exempt du droit de circulation le producteur qui transportait le vin de sa cave dans sa cave, dans le même canton que le lieu de production ou dans la commune limitrophe de son canton.

On paiera approximativement, avec les droits nouveaux, par hectolitre :

Droit d'octroi pour la ville.....	4 fr. 60
Taxe unique pour l'Etat.....	5 11
Droit de circulation pour l'Etat..	2
Total par hectolitre.....	8 71

Ce qui fait, pour la barrique de 230 litres, 20 fr. 03 c.

Le droit de circulation est applicable dans les mêmes conditions que sous le régime des anciens droits.

Comme on le voit, voilà, pour notre ville, une augmentation de 8 fr. 30 par pièce.

C'est une nouvelle charge bien lourde, et l'on se demande si le Trésor y gagnera beaucoup, car les débitants et cabaretiers, assimilés aux particuliers, subiront une diminution. En vendront-ils des vins meilleurs, ou à un tarif moins élevé? C'est leur affaire et celle de leurs clients.

Le système de la taxe unique est rejeté des anciens: il a été appliqué par le roi Louis-Philippe en 1832, mais il a fallu promptement y revenir, tant il a soulevé la réprobation générale. Aujourd'hui encore, il donne lieu à des interprétations et à des appréciations bien diverses.

VACANCES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE MAINE-ET-LOIRE EN 1875.

Par arrêté de M. le Préfet, pris en Conseil départemental, les vacances pour les Ecoles publiques sont fixées du samedi 31 juillet au dimanche 5 septembre.

Le *Courrier* a cru faire une grosse malice en reproduisant notre entrefilet concernant la présence des députés de Maine-et-Loire à la fête religieuse de Montmartre, et surtout en indiquant en tête: « On lit dans l'*Echo Saumurois*. » Eh bien, voyez comme nous avons le caractère bien fait: loin d'en vouloir au *Courrier*, nous le remercions d'avoir cité l'*Echo Saumurois* dans une telle circonstance; mais aussi nous espérons que, contrairement à son habitude, lorsqu'il nous empruntera des articles plus longs et plus importants, il désignera notre journal au lieu de les offrir à ses lecteurs comme venant de sa rédaction.

On annonce que le ministre de la guerre vient de prescrire le renvoi dans leurs foyers à dater du 15 juillet prochain, des hommes de la deuxième portion du contingent de la classe 1873 qui, à cette date, auront accompli six mois de service.

On nous affirme, dit *Figaro*, que les jeunes gens de la classe de 1867 seront appelés sous les drapeaux pendant le mois de septembre prochain.

Ils seront soumis à des exercices qui auront pour but de compléter leur éducation militaire avant leur versement dans l'armée territoriale.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 20 juin 1875.

Versements de 39 déposants (11 nouveaux), 9,489 fr.
Remboursements, 7,242 fr. 36 c.

Il arrive trop souvent, sur les routes, que des chiens de bergers ou de gros chiens de ferme s'élançant sur les passants qu'ils menacent et que souvent ils mordent, sans que leurs maîtres songent à rien faire pour les retenir.

Il est bon, à ce sujet, de prévenir ceux qui, par une négligence inqualifiable, laissent ainsi ces animaux menacer les passants, qu'ils sont responsables des accidents, s'il s'en produit, et en tout cas passibles de peines devant les tribunaux de police.

Ainsi, rapporte le *Journal de l'Ouest*, l'an dernier, un voyageur de commerce, assailli près de Mont-la-Chapelle (Indre) par un de ces chiens, n'avait échappé qu'à grand-peine au danger que lui faisait courir l'animal furieux dont les aboiements avaient affolé son cheval; le propriétaire dut payer d'une indemnité de 200 fr. le dommage qu'avait causé son chien.

Vendredi dernier, encore, M. le juge de paix du Blanc a condamné, en simple police, un cultivateur dont le chien avait menacé deux gendarmes: les gendarmes avaient fait bonne justice en tuant d'un coup de revolver l'animal qui se précipitait sur eux.

C'est hier que, d'après l'almanach, l'été a commencé. Au 21 juin, la région polaire nord de la terre est tout entière dans la lumière, qui s'étend jusqu'au cercle polaire à 23° 30' du pôle; pendant ce temps, la région polaire sud est tout entière dans l'ombre jusqu'à 23° 30'; ce jour-là, le soleil semble parcourir dans sa marche le tropique du Cancer. Sa lumière, qui embrasse tout un hémisphère, coupe tous les cercles en deux parties égales, à l'exception de l'équateur, qui reste toujours partagé en deux parties égales, et des deux cercles polaires, dont celui du nord est entièrement éclairé et celui du sud tout à fait dans l'ombre.

Sur le cercle polaire arctique, les habitants ont un jour qui dure vingt-quatre heures; ceux du cercle polaire antarctique ont une nuit de vingt-quatre heures également; sur tous les autres cercles parallèles, les habitants de l'hémisphère boréal ont le jour le plus long de l'année, et ceux de l'hémisphère austral le jour le plus court; à l'équateur, la nuit est égale au jour.

Cette situation, qui arrive le 21 juin, fait appeler ce jour « du solstice » (*sol stat*, le soleil s'arrête), et, comme c'est à cette époque que commence l'été, on l'appelle le solstice d'été.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 22 mai au 18 juin.

NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS								
1 Biéon.	8	17	8	17	9	18	17	26
2 Tessier.	6	13	5	10	13	26	29	56
3 Touchet.	6	13	7	14	11	22	11	22
4 Goblet.	6	13	7	14	11	22	11	22
5 V. Renard.	6	13	7	14	11	22	11	22
6 Boutin.	6	13	7	14	11	22	11	22
7 Laigle.	6	13	7	14	11	22	11	22
8 Prouteau.	6	13	7	14	11	22	11	22
9 Chalot.	6	13	7	14	11	22	11	22
10 Paillo.	6	13	7	14	11	22	11	22
11 Groléau.	6	13	7	14	11	22	11	22
CHARCUTIERS.								
1 MM.								
1 Dubour.	1	2	1	2	1	2	1	2
2 Boudoin.	1	2	1	2	1	2	1	2
3 Boudoin-R.	1	2	1	2	1	2	1	2
4 Brunet.	1	2	1	2	1	2	1	2
5 Vilgrain.	1	2	1	2	1	2	1	2
6 Sanson.	1	2	1	2	1	2	1	2
7 Séve.	1	2	1	2	1	2	1	2
8 Moreau.	1	2	1	2	1	2	1	2
9 Cornilleau.	1	2	1	2	1	2	1	2
10 Rousse.	1	2	1	2	1	2	1	2
11 Raineau.	1	2	1	2	1	2	1	2
12 Goblet.	1	2	1	2	1	2	1	2
13 Blain.	1	2	1	2	1	2	1	2

Faits divers.

L'appareil dont se sert le capitaine Boyton pour traverser le détroit n'est pas une invention aussi nouvelle qu'on pourrait le croire. On le trouve décrit très-exactement dans la *Cassandre*, poème passablement obscur de Lycophon, qui vivait au troisième siècle avant Jésus-Christ. Le poète explique très-bien comment, au temps du déluge de Deucalion, Dardanus, le corps enveloppé dans un sac de peau gonflé d'air comme une bouteille de cuir, nagea en s'aidant d'une seule rame vers la côte de Troie où il fonda la ville de Dardania.

L'usage des sacs de cuir pour traverser les eaux remonterait même à une antiquité beaucoup plus reculée. Parmi les marbres de Ninive du British Museum se trouve un bas-relief représentant de quelle manière les Ninivites traversaient la rivière. Un sac gonflé, probablement formé de la peau d'un animal, est rattaché par des courroies autour du corps immédiatement au-dessus des hanches. Dans ce sac, l'homme se soutient sur l'eau, et se sert de ses mains pour se diriger. A l'autre extrémité du sac, qui s'étend jusqu'au menton, se trouve un tube pour l'insufflation qui se fait avec la bouche.

Les lettres de Janina annoncent la mort d'un moine nommé Nicéphore, à l'âge de cent dix-sept ans. Ce Nicéphore habitait, depuis plus de cent ans, le couvent du prophète Elie, situé dans un des plus beaux paysages de l'Épire. Il est mort avec toutes ses facultés, et parlait souvent de lord Byron, auquel il avait donné l'hospitalité avant l'apparition de *Child-Harold*.

On croit que c'est de lui, « le moine prévenant et hospitalier, » qu'il est question dans l'immortel poème.

Un négociant de notre ville, dit l'*Echo du Velay*, avait fait provision d'une quantité considérable d'allumettes chimiques avant le vote de la loi qui en concède le monopole à une compagnie. Mis en demeure, par l'administration des contributions directes de payer l'impôt, qui se serait monté à un prix énorme, M. X... a préféré renoncer à sa marchandise. En conséquence, en présence de la gendarmerie, ces allumettes ont été extraites du magasin, boulevard d'Espaly, et livrées aux flammes.

Aux fumeurs. — Voici, pour ceux qui préfèrent à l'acre parfum du caporal celui plus innocent des tabacs turcs, quelques détails extraits d'un rapport du vice-consul anglais à Beyrouth, sur la production du plus connu d'entre eux, le *latakiah*.

Le meilleur *latakiah* se cultive dans les districts de Duryoos et de l'Amamarah, situés dans les parties les plus septentrionales et les plus hautes des monts Ausa-rigeh, non loin de la ville de Latakiah, en Syrie.

Celui qui provient des régions inférieures est moins estimé. Il est désigné sous le nom de « *skelak bent*, » tandis que la première qualité porte l'appellation poétique de « *abouriah*, » ou « le père du parfum. »

Le *latakiah* appartient à l'espèce appelée « *Nicotiana rustica*, » espèce cultivée en Chine et surtout en Asie, aux feuilles plus courtes et plus larges que celles de la « *Nicotiana tabacum*, » ou tabac de Virginie, et dont les fleurs sont plus petites, avec des pétales arrondis, au lieu d'être en pointe.

Cette sorte de tabac ne renferme, comme celui des cigares de la Havane, que deux pour cent du vénéneux alcali volatil appelé *nicotine*, tandis que le tabac de Virginie en contient près de sept pour cent.

La plus grande partie du *latakiah* s'en va en Turquie et en Égypte, et une petite quantité vient en Angleterre et en France.

Mais depuis qu'il a été soumis à la « *régie*, » comme les autres tabacs de Syrie, et qu'en outre il a été frappé à son entrée en Égypte d'un droit d'importation de 20 piastres par « *olie*, » les paysans syriens en abandonnent peu à peu la culture, devenue désavantageuse pour eux dans ces conditions, pour celle des céréales.

UN EFFET DE L'IMAGINATION.

L'imagination produit quelquefois les effets les plus étranges. En voici une preuve curieuse :

Un jeune homme d'un petit village des environs de Versailles avait été, il y a quinze jours, mordu légèrement à la main par un chien errant.

Il s'était collé un timbre-poste sur la plaie et ne pensait même plus à cet accident, quand, en rentrant chez lui, il ouvrit un journal.

Le hasard voulut que ses yeux tombassent justement sur une histoire d'hydrophobie.

Le souvenir de sa morsure lui revint aussitôt, et au même instant il sentit à la main une douleur assez cuisante.

— Aurais-je été mordu par un chien enragé ? se dit le pauvre garçon.

A partir de ce moment, cette idée ne le quitta plus; le soir il mangea à peine, mais il but avec acharnement pour bien se persuader qu'il n'était pas enragé.

Le lendemain, en se réveillant, il crut que sa bouche écumait.

Cet état maladif dura cinq jours. Enfin, un beau matin, il entendit raconter qu'on venait de tuer un chien enragé dans les environs.

— Alors, nous disait-il hier, je reçus comme un coup au cœur. Ce chien enragé, c'était évidemment celui qui m'avait mordu; j'étais enragé! Un horrible frisson courut dans mes veines; mes yeux s'injectèrent de sang; une fièvre épouvantable me saisit et je fus obligé de me mettre au lit.

Le médecin du pays arriva, et après m'avoir examiné déclara que j'étais enragé et qu'il reconnaissait les symptômes de l'hydrophobie.

Une demi-heure après, j'avais le délire; par moments pourtant je retrouvais toute ma lucidité, et alors je me sentais la gorge desséchée par un poids douloureux, je suffoquais, je sanglotais, tout mon corps était agité par des tremblements convulsifs.

Bientôt ma soif augmenta, je râlais littéralement; des douleurs intolérables me saisirent, et, pris d'une rage, je me mis à mordiller les draps de mon lit.

Personne n'osait m'approcher, le médecin m'avait condamné et on craignait d'être mordu par moi.

Pourtant un de mes amis, un fermier des environs, voulut me voir, dans l'effarement où se trouvait toute la maison; on le laissa entrer avec son chien.

J'étais en proie à une crise horrible; je criais, une écume sanglante me sortait par la bouche.

Mon ami entra avec son chien; aussitôt mes yeux se portèrent sur l'animal; je reconnus le chien qui m'avait mordu.

Il s'opéra à l'instant une révolution dans mon cerveau; le chien n'était pas enragé, donc moi non plus je ne l'étais pas! je m'évanouis.

Je fus deux jours entre la vie et la mort; on craignait une fièvre cérébrale; mais, grâce à Dieu, trois jours après j'étais sur pied.

Avouez que l'imagination peut jouer quelquefois de fort vilains tours. (Paris-Journal.)

LE PAYS DE LA BIÈRE.

Voici quelques renseignements curieux sur la consommation de la bière en Allemagne pendant l'année 1873. En exceptant la Bavière, le duché de Bade et le Wurtemberg, il y a, dans l'empire, 10,227 brasseries fabriquant de la petite bière, et 3,171 fabriquant de la bière forte. La production totale s'est élevée à 20,000,000 d'hectolitres, pour la fabrication desquels on a consommé 8,150,948 quintaux de céréales et 63,428 quintaux de malt.

En ajoutant à ces chiffres la quantité de bière fabriquée dans les grandes exploitations agronomiques, on arrive à un total de 25,505,438 hectolitres.

Si l'on recherche la somme de la bière exportée, qui peut être évaluée, pour 1873, à 2,500,000 hectolitres, on constate que nos voisins d'outre-Rhin ont consommé 21,007,438 hectolitres de bières diverses, soit environ 65 litres par tête d'habitant.

Ce qui suit est dédié aux acteurs, actrices et gens de théâtre :

Un acteur du théâtre de Baltimore a été atteint tout à coup, pendant qu'il était en scène, d'une paralysie de la gorge. Il a fallu le transporter à son domicile. Quelques minutes après, les lèvres, la langue et les glandes salivaires du malheureux se sont énormément dilatées et ont pris une couleur rouge bleuâtre. Les médecins appelés en toute hâte ont constaté qu'il avait été empoisonné par les cosmétiques dont il se servait pour se colorer les lèvres et les joues.

Ceci regarde les comédiens: ceci regarde surtout les femmes. Par ce temps où fleurit le maquillage, les précautions sont bonnes à prendre, il est pru-

dent de se défier des produits frelatés, et nous voudrions que le conseil de la salubrité publique pût étendre sa surveillance aux inventions de la parfumerie moderne.

M^{lle} Mars est morte d'une maladie à laquelle la teinture de ses cheveux ne fut pas étrangère. Il y a quelques années, lors de ses débuts au Gymnase, M^{lle} Desclée faillit contracter un mal très-grave, grâce à une poudre épilatoire. Pareil accident arriva un jour à Ravel qui avait remplacé le rasoir par un caustique. Combien d'autres comédiens ont eu aussi à se repentir sérieusement d'avoir fait usage d'un blanc peu orthodoxe!...

Le fait rapporté par les journaux de Baltimore prouverait que la mauvaise qualité des cosmétiques peut entraîner des conséquences redoutables, et nous croyons que l'avertissement qu'il donne doit être pris en sérieuse considération.

Dernières Nouvelles.

La séance d'hier lundi.

Un crédit de 600,000 francs, destiné à faire face aux frais de l'exposition de Philadelphie, est voté sans opposition.

Les derniers articles de la loi sur l'enregistrement, que M. Sébert et plusieurs de ses collègues persistent à vouloir perfectionner par de nombreux amendements, sont discutés au milieu de la fiévreuse impatience de la Chambre.

Une disposition additionnelle de MM. Francisque Rive et Léopold Faye, tendant à obliger les notaires à insérer dans les actes de ventes, d'échanges, de partages, et sous peine d'une amende de 50 francs, l'article spécifiant que les fausses déclarations sont punies d'une amende égale au quart de la somme dissimulée, a soulevé un examen plus sérieux. Malgré l'opposition de la commission, cette disposition semblait devoir être prise en considération, lorsque M. Rive a déclaré la retirer afin de ne pas retarder le vote de la loi.

À 4 heures et demie, le vote d'ensemble a été enfin rendu; la loi a été adoptée par 397 voix contre 216.

M. Wolowski a déposé ensuite le rapport général sur le budget de l'exercice 1876, et, au milieu d'un profond silence, M. le duc Pasquier a ouvert la discussion sur la loi des pouvoirs publics.

M. Louis Blanc, inscrit en tête des orateurs devant parler contre la loi, a examiné d'abord l'article déclarant que les Chambres ne siègeront que cinq mois par an.

Il s'est attaché à démontrer que cette disposition est essentiellement mauvaise, en ce sens qu'elle donne au Président sept mois de pouvoirs sans contrôle, et, de plus, qu'elle est attentatoire aux droits des députés.

Critiquant ensuite le droit de réélection pour le Président de la République, il a conclu sur ce point en déclarant que nous avons en réalité un roi moins l'hérédité, et que de la République nous n'avions que le nom. Ses arguments, accueillis très-froidement à gauche, ont soulevé des applaudissements ironiques à droite.

La seconde partie de son discours a été consacrée à l'examen des constitutions anglaise et américaine qu'il a trouvées de beaucoup plus parfaites que celle soumise au vote de la Chambre.

Examinant la conduite du gouvernement, il déclare que malgré le vote de la République la politique monarchiste n'a pas changé. Tous les préfets de l'ordre moral sont en fonctions, 49 départements sont livrés au régime militaire. La République, ajoute-t-il, est partout honnie. (Applaudissements ironiques à droite.)

M. Madier de Montjau succède à M. Louis Blanc. Il critique l'attitude du gouvernement et il invite M. Buffet à expliquer franchement la portée de la loi. Il combat ensuite les droits accordés au Président de la République par la loi en discussion.

A la fin de la semaine, l'empereur d'Autriche rencontrera le Czar en traversant la Bohême.

Plus tard, l'empereur d'Autriche rencontrera l'empereur Guillaume à Ischl.

Versailles, 21 juin. — La nouvelle que le maréchal de Mac-Mahon irait à Trouville ou ailleurs, ver le 15 juillet, est dénuée de fondement.

M. d'Harcourt partira vendredi pour Londres.

Pour les articles non signés: P. GODER.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

M. RIELLANT, médecin-dentiste, qui a laissé de si bons souvenirs dans notre ville, est de retour à Saumur.

Les personnes qui voudront bien s'adresser à lui sont priées de le faire demander rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, maison BEUROIS, son nouveau domicile.

LA PATRIE (35^e ANNÉE), rue du Croissant, 42, Paris, toujours rapidement et sûrement renseignée, donne en primes gratuites: LES MÉMOIRES DE M. GUIZOT, 8 vol. valant 60 fr. en librairie; l'UNIVERS ILLUSTRÉ, des PARTITIONS DE MUSIQUE ou des OUVRAGES à choisir dans la Librairie Michel Lévy. — Depuis le 24 juin courant, LA PATRIE est imprimée en caractères entièrement neufs (64 fr. par an.)

EAU FIGARO

Teinture p^o Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène Française, 1, B^o B.-Nouvelle, La S. S. A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la famille, compte déjà seize ans d'existence.

Publié par la maison FIRMIN-DIDOT, son succès assuré, dès le début, a toujours été croissant, puisque ce journal a atteint en France un nombre d'abonnés sans précédent et qu'il est traduit dans toutes les langues. Par sa rédaction intelligente, par la précision des patrons en grandeur naturelle et l'exactitude scrupuleuse des explications, la Mode illustrée permet à chaque mère de famille de faire de véritables économies en exécutant les travaux même les plus difficiles.

Charmant cadeau à faire et qui se perpétue toute l'année, ce journal ne peut donner aux jeunes filles que le goût de l'ordre et du travail, grâce aux excellents conseils de la rédactrice M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT FRÈRES, FILS ET C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 19 juin.

Froment (Ph.) 77 k. 17 25	Huile de lin. 50	—
2 ^e qualité. 74 16 06	Graine tréfle 50	65
Seigle 75 12	— luzerne 50	50
Orge. 65 13	Foin (h. bar.) 780	110
Avoine h. bar. 50 12 50	Luzerne — 780	100
Fèves 75 18 25	Paille — 780	55
Pois blancs. 80 31	Amandes . . . 50	—
— rouges. 80 30	— cassées 50	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. . 50	250
Colza 65	Chanvres 1 ^{re}	—
Chenevis. . . 50 25	— qualité (52 k. 500)	—
Huile de noix 50 80	— 2 ^e	—
— chenevis 50	— 3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	» à »	»
Id.	2 ^e id.	» à »	75
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	» à »	60
Id.	2 ^e id.	» à »	55
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à »	55
Id.	2 ^e id.	» à »	50
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à »	50
Id.	2 ^e id.	» à »	45
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	» à »	40

ROUGES (2 hect. 30).

Souza et environs, 1874	1 ^{re} qualité	» à »	»
Champligny, 1873	1 ^{re} id.	» à »	»
Id.	2 ^e id.	» à »	»
Id.	3 ^e id.	» à »	»
Varrains, 1873	1 ^{re} id.	» à »	»
Varrains, 1874	1 ^{re} id.	» à »	»
Bourguet, 1873	1 ^{re} qualité	» à »	»
Id.	2 ^e id.	» à »	»
Id.	3 ^e id.	» à »	»
Restigné	1 ^{re} id.	» à »	»
Chinon, 1873	1 ^{re} id.	» à »	»
Id.	2 ^e id.	» à »	»
Id.	3 ^e id.	» à »	»

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — — —
7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures » minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
6 — 50 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN 1875.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % jouissance décembre.	64	30	»	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	»	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	94	20	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier	210	»	»	»	»	»	»
5 % jouiss. novembre	103	85	»	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	540	»	»	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	495	15	»	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	478	»	»	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	553	75	»	»	»	»	»
Ville de Paris, obllg. 1855-1860	240	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	932	50	»	»	»	»	»
— 1865, 4 %	496	50	»	»	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	710	»	»	»	»	»	»
— 1869, 3 %	345	»	»	»	»	»	»	Nord, jouissance juillet	1207	30	»	»	»	»	»
— 1871, 3 %	315	50	»	»	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	948	75	»	»	»	»	»
— 1875, 4 %	461	50	»	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	600	»	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3975	»	»	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	590	»	»	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	975	»	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	493	75	»	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	32	50	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	240	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	920	»	»	»	»	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — — express.
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-nuit.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 10.

Etude de M^e LEMARCHADOUR, notaire à Concarneau (Finistère).

ADJUDICATION VOLONTAIRE,

Le lundi 5 juillet 1875, à une heure.

En l'étude et par le ministère de M^e LEMARCHADOUR, notaire à Concarneau (Finistère).

DU DOMAINE DE LESNEVAR

Près Concarneau

(Chemin de fer d'Orléans).

Vue sur la mer, situation exceptionnelle;

Manoir style Louis XIII; Ecuries, avec boxes et padoux, remises, vastes dépendances, chemin, etc.;

Trois grandes métairies, hautes futaies, bois, pelouses, etc.; Belles chasses et pêches; Contenance: 182 hectares; Mise à prix: 300.000 francs.

Riche et nombreux mobilier, voitures, etc., pouvant être acquis à l'amiable.

S'adresser:

A Concarneau, à M^e G. LEMARCHADOUR, notaire;

A Paris, à M^e MOREL D'ARLEUX, notaire, rue de Rivoli, n^o 28;

A Nantes, à M^e FLEURY, notaire, et à M. MUSSEAU, architecte. (319)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

A VENDRE

D'OCCASION.

Une petite devanture de magasin en bon état. S'adresser à M. VAUCHELLE, menuisier, rue Cendrière.

Etude de M^e RENARD, notaire à Varennes-sur-Loire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties, au gré des acquéreurs,

UNE CLOSERIE

Située au lieu des Palis-Verts, proche la station du chemin de fer, commune de Varennes-sur-Loire, comprenant divers bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables et prés; le tout en six morceaux, d'une superficie de 3 hectares 97 ares 34 centiares, telle qu'elle est exploitée par les époux Bruneau-Bressière.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e RENARD, notaire à Varennes-sur-Loire. (337)

COMMUNE DE COURCHAMPS.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Courchamps prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Courchamps, le dimanche 27 juin 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux de construction d'une salle de mairie et de préaux à l'école.

Le montant de la dépense s'élève à la somme de 4.942 fr. 49 c., non compris les honoraires de l'architecte.

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. Piette, architecte à Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A partir du 24 juin prochain, l'étude de M^e Albert, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 17, sera transférée même rue, n^o 7, ancienne maison Labiche. (329)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. L. MAUDUIT-BAUGARD

A l'honneur de prévenir les habitants de la ville de Saumur qu'il vient de monter un établissement de pâtisserie et confiserie, rue de la Comédie, 27, et que tous ses efforts tendront à satisfaire sa clientèle.

Il se chargera spécialement des desserts pour noces et soirées.

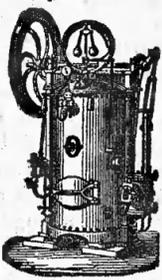
MACHINES A VAPEUR VERTICALES

DIPLÔME D'HONNEUR

MÉDAILLE D'OR et GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872

MÉDAILLE DE PROGRÈS (Equivalent à la Grande Médaille d'Or)

à l'Exposition universelle de Vienne 1873



portatives fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées; prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture.

GRANDE SPÉCIALITÉ

de machines à vapeur verticales portatives demi fixes avec chaudières à bouilleurs croisés ou à tubes système Fierd, de machines à vapeur horizontales demi-fixes ou locomobiles avec chaudières tubulaires ou tubulaires à retour de flammes et à foyer amovible. Ateliers spéciaux pour la construction de tous les types de chaudières économiques.

J. HERMANN-LACHAPPELLE

144, RUE DU FAUBOURG-POISSONNIÈRE, à PARIS.

WEBER

Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre.

S'adresser rue Dacier, n^o 11.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET

Au capital de 650.000 fr. Siège social: 44, rue de Provence. Paris.

Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.

Savon B.-D. à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.

Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.

Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.

Dépôt central: 28, rue des Halles, 28, PARIS.

EXIGER LA MARQUE B.-D.

EAU DENTIFRICE

DU CHIMISTE GOULARD,

Recommandée par les célébrités médicales.

Cette dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailer, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents décharnées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon: 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.

Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.

A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISE

A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

D'APRÈS LES TRADUCTIONS

De BITAUBÉ et de POPE

Par F. DABURON,

Ancien Magistrat.

Prix: 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.